



VARENNES

## AVIS PUBLIC

### PROMULGATION

PPCMOI 2021-074

#### DEMANDE EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 807 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – 3010 et 3020, route Marie-Victorin

AVIS PUBLIC est donné que la résolution 2021-454 dans le cadre du PPCMOI 2021-074 pour permettre la construction d'un bâtiment principal en structure jumelée au 3010 et 3020, route Marie-Victorin a été adoptée par le conseil de la Ville de Varennes lors de la séance générale du 4 octobre 2021.

Cette résolution est entrée en vigueur à la date de l'émission du certificat de conformité de la MRC de Marguerite-D'Youville, soit le 15 octobre 2021.

La résolution est disponible à la suite de ce document.

Donné à Varennes, ce 20 octobre 2021.

Le directeur des Services juridiques et greffier,

Me Marc Giard, OMA

▼ Hôtel de ville  
Services administratifs  
175, rue Sainte-Anne, case postale 5000  
Varennes (Québec) J3X 1T5  
Téléphone 450 652-9888  
Télécopieur 450 652-4349

▼ Bibliothèque de Varennes  
Service arts, culture et bibliothèque  
2221, boul. René-Gauthier  
Varennes (Québec) J3X 1E3  
Téléphone 450 652-3949

▼ Garage municipal  
Service des travaux publics  
1850, boul. Marie-Victorin  
Varennes (Québec) J3X 1P7  
Téléphone 450 652-9888  
Télécopieur 450 652-4966

[www.ville.varennes.qc.ca](http://www.ville.varennes.qc.ca)



VARENNES

VILLE DE VARENNES  
SÉANCE GÉNÉRALE

4 OCTOBRE 2021  
20 H

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Sont présents :

Mesdames et messieurs les conseillers Geneviève Labrecque, Mélanie Simoneau, Denis Le Blanc, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Absence motivée :

Monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Sont également présents :

M. Sébastien Roy, *directeur général*  
Me Lyne Savaria, *directrice générale adjointe*  
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

### RÉSOLUTION 2021-454

**Adoption finale – PPCMOI 2021-074**  
**Permettre la construction d'un bâtiment principal en structure jumelée**  
**3010 et 3020, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier présentée par le requérant pour permettre la construction d'un bâtiment principal en structure jumelée au 3010 et 3020, route Marie-Victorin

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2021-081 du 7 juillet 2021, le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimentement d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise, la demande de projet particulier d'occupation de l'immeuble n° 2021-074 afin de permettre la construction d'un bâtiment principal en structure jumelée sise au 3010 et 3020, route Marie-Victorin, le tout, tel que présenté aux plans de Bertrand Frigon, dossier 2021-520, en date du 20 mai 2021.

ADOPTÉE.

Copie certifiée conforme  
le 5 octobre 2021

Le directeur des Services juridiques et greffier,

Me Marc Giard, OMA